



AÉROPORTS
DE LA CÔTE D'AZUR

H.E. António GUTERRES
Secrétaire Général
NATIONS UNIES
New York, NY 10017
USA

Nice le, - 1 AVR. 2022

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'Aéroports de la Côte d'Azur soutient les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable.

Aéroports de la Côte d'Azur fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes.

Certes depuis notre dernière adhésion en 2018, bien que nous ayons agi et appliqué les principes du Global Compact, nous n'avons effectué aucune publication de nos actions et de nos progrès. Une intégration dans le rapport global de notre actionnaire principal et une modification dans notre gouvernance nous ayant fait interrompre cet engagement.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès simultanément à notre adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Franck GOLDNADEL
Président du Directoire

*Direction de la Stratégie et du Développement Durable
Dossier suivi par I. VANDROT – tel 04.93.21.34.00 - isabelle.vandrot@cote-azur.aeroport.fr*

Aéroports de la Côte d'Azur
Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 148 000 €
RCS Nice 493 479 489

Siège social : rue Costes et Bellonte
BP 3331
06206 Nice CEDEX 3 - France

www.nice.aeroport.fr

0 820 423 333 Service 0,12 € / min
+ prix appel

Aéroports de la Côte d'Azur a adhéré au Pacte Mondial en février 2016, dans le cadre de l'opération Performance Globale PACA EST. Cet engagement dans la droite lignée de ses politiques environnementale et sociétale, vient renforcer sa volonté d'ancrer le développement de ses activités aéroportuaires dans un respect affiché du développement durable au sens le plus noble mais aussi le plus pragmatique possible. Après une suspension de quelques années, il reprend son adhésion au Global Compact.

Ces deux dernières années ont été fortement marquées par la pandémie de COVID-19, qui a eu pour effet à la fois un effacement du trafic aérien à cause des restrictions sanitaires et une hausse des exigences sanitaires dans toutes ses activités en particulier vis-à-vis de ses passagers.

La période couverte par notre communication sur les progrès (COP) porte du **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021**

Contenu

1.	<i>MOT DU PRÉSIDENT:</i>	2
2.	<i>LES DROITS DE L'HOMME</i>	3
2.	<i>LES DROITS DU TRAVAIL</i>	5
3.	<i>L'ENVIRONNEMENT</i>	7
4.	<i>LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</i>	16

1. MOT DU PRÉSIDENT:

Madame, Monsieur,

Notre engagement de respecter à minima les 10 principes fondateurs du Global Compact des Nations Unies est renouvelé cette année après une période d'interruption de notre adhésion à cette initiative des Nations-Unies. Pour autant, notre engagement en matière de développement durable s'est renforcé fortement ces dernières années.

Après des Nations-Unies, nous renouvelons cette année notre engagement à améliorer et à adopter de nouvelles mesures nous permettant d'intégrer les enjeux de notre démarche de responsabilité sociale et sociétale dans notre stratégie de développement avec l'objectif que toutes nos mesures restent en adéquation avec notre stratégie climat.

Le bilan de nos actions 2021 fait bien ressortir qu'il s'agit avant tout d'une démarche collaborative avec des actions individuelles et collectives.

Dans la tourmente qui secoue le monde du transport aérien, nous sommes conscients des enjeux d'aujourd'hui et de demain, nous n'aurons de cesse de relever de nouveaux défis.

C'est pourquoi nous renouvelons notre adhésion au Global Compact pour 2022

Sincères Salutations



Franck Goldnadel
Président du Directoire

2. LES DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Le respect des Droits de l'Homme fait partie de notre Constitution et toutes les entreprises françaises y sont soumises. En outre nous veillons à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail, partie intégrante du respect des droits fondamentaux de la de la personne.

Conditions de Santé et Sécurité au Travail

La sécurité des salariés est un élément majeur de la performance globale de l'entreprise, elle est d'ailleurs encadrée par une politique Groupe signée au plus haut niveau de notre organisation :



Elle intègre les filiales pour lesquelles nous veillons à garantir le respect de la réglementation en matière de Santé Sécurité au Travail.

Elle nous permet également de décliner nos engagements sur tous les sites et notamment d'ancrer une culture sécurité durable.

Pour atteindre ces objectifs il sera nécessaire de mettre en place un programme d'actions en matière de Santé Sécurité au Travail.

Ces actions seront fortes en matière de communication/sensibilisation, resteront concrètes et opérationnelles.

Les risques sur lesquels il est indispensable de renforcer notre action, soit du fait de la fréquence de l'exposition, soit du fait de la gravité potentielle seront les risques liés à la circulation et aux déplacements et les risques liés à la manutention des charges.

Forts de plusieurs années de certification en Santé Sécurité au Travail, ces engagements sont suivis avec des indicateurs et des objectifs annuels chiffrés qui font l'objet d'une revue de direction périodique dans le cadre d'un système de management intégré. Notre programme annuel de prévention et le bilan annuel font l'objet d'une consultation pour avis des Institutions Représentatives du Personnel compétentes chaque début d'année.

Très engagé depuis le mois de mars 2020 dans la lutte contre la propagation du Covid-19, pionnier dans diverses pratiques depuis reconnues sinon exigées par les autorités de santé et engagé auprès de la profession dans la Charte EASA, **l'aéroport Nice Côte d'Azur vient également d'obtenir l'ACI Health Accreditation** (Accréditation Santé) qui valide sa démarche et les mesures mises en œuvre sur la plateforme.



Deuxième plateforme aéroportuaire de France, l'aéroport Nice Côte d'Azur est également désormais le second aéroport de notre pays, après Paris, à bénéficier de l'ACI Health Accreditation, certification actuellement la plus exigeante pour le secteur et reconnue au niveau international. Elle valide le niveau d'excellence des mesures sanitaires mises en œuvre, au cours des derniers mois, dans toutes les zones fréquentées par les passagers et les personnels de l'aéroport: accès au terminal, enregistrement, postes d'inspection et de filtrage, embarquement, salons, commerces, restauration, équipements aux portes, passerelles, escaliers et escalators, contrôle aux frontières, bagages...

L'aéroport du Golfe de Saint-Tropez labélisé Safety 1st Clean pour sa gestion de la pandémie



En reconnaissance des efforts déployés par le gestionnaire de l'aéroport varois, la National Air Transportation Association (NATA) lui a délivré son label Safety 1st Clean. Il reprend, en plusieurs dizaines de critères, l'ensemble des recommandations sanitaires établis par les autorités publiques et représente les meilleures pratiques de la profession

2. LES DROITS DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



Mesures prises en faveur de l'égalité hommes / femmes

Aéroports de la Côte d'Azur considère depuis de nombreuses années l'égalité professionnelle H/F comme un véritable facteur de dynamisme social.

Note Index Egalité Professionnelle H/F 2022 : 99 points sur 100.

Rémunération effective

- Pour Nice et Cannes-Mandelieu : une enveloppe spécifique supplémentaire de 0.05% de la masse salariale est dédiée à réduire les **écarts de rémunération des femmes cadres**.
- 100% des managers de Nice et Cannes-Mandelieu sont sensibilisés au sujet de l'égalité professionnelle au moment du lancement de la campagne d'attribution des augmentations individuelles. Ci-dessous l'extrait du message adressé par la Directrice des Ressources Humaines à l'ensemble des managers le 28/02/2022 :

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément à notre accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en date du 12 octobre 2020, l'égalité salariale entre les sexes constitue l'un des fondements essentiels de l'égalité professionnelle. L'un des objectifs, formalisé dans cet accord, est de « *Continuer à réduire - afin de les supprimer - les éventuels écarts de rémunération pour une même fonction et/ou pour un même niveau de responsabilité, de compétences, d'expérience professionnelle et de performance entre les femmes et les hommes et s'assurer de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière* » : en votre qualité de manager, vous êtes garant, avec nous, du respect de cette obligation et nous comptons donc sur vous pour attribuer en priorité les augmentations individuelles aux salarié(e)s qui, à niveau de poste et de performance équivalents, seraient en décrochage salarial par rapport à leurs collègues.

En plus de l'enveloppe d'Augmentations Individuelles, nous avons prévu une enveloppe de 0,05 % supplémentaires de la masse salariale totale, ce qui nous permettra de diminuer les écarts de rémunération pouvant subsister entre les femmes et les hommes de la CSP Cadres. Nous sommes en charge de la gestion de cette enveloppe.

Par ailleurs, Aéroports de la Côte d'Azur a signé :

- **en 2015** : la Charte de la parentalité en entreprise visant à « accompagner les pères et mères dans l'équilibre de leur rythme de vie », qui s'inscrit dans la démarche de respect de l'égalité professionnelle hommes-femmes ;
- **en 2019** : la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie reconnaissant ainsi l'importance fondamentale de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales et personnelles.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Aéroports de la Côte d'Azur inscrit le handicap comme un axe majeur de sa politique Diversité car c'est un signe :

- d'ouverture et de proximité vis-à-vis des personnes en situation de handicap,
- d'exigence tant vis-à-vis de nos collaborateurs qu'au niveau local,
- et de responsabilité dans le respect de nos obligations légales.

Lutte contre les discriminations

Depuis 2012 :

- Un référent Diversité et Handicap, nommé au sein de la Direction des Ressources est en charge du déploiement de la Démarche Diversité au sein de l'entreprise et s'assure de la mise en œuvre des mesures permettant de lutter contre toute forme de discrimination.
- Aéroports de la Côte d'Azur est par ailleurs membre du réseau inter-entreprises « Les Entreprises pour la Cité ».

Depuis 2013, Aéroports de la Côte d'Azur est également signataire de la Charte de la Diversité le.

Dans ce cadre, les engagements pris s'articulent autour des axes suivants :

- Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
- Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
- Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
- Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

Aéroports de la Côte d'Azur affirme dans tous ses accords d'entreprise relatifs à la Diversité son attachement à lutter contre toutes formes de discrimination dans l'ensemble du processus RH (cf : accord relatif à la Diversité, lutte contre les discriminations, droit d'expression directe et collective et QVT, accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, accord relatif à l'emploi des seniors notamment).

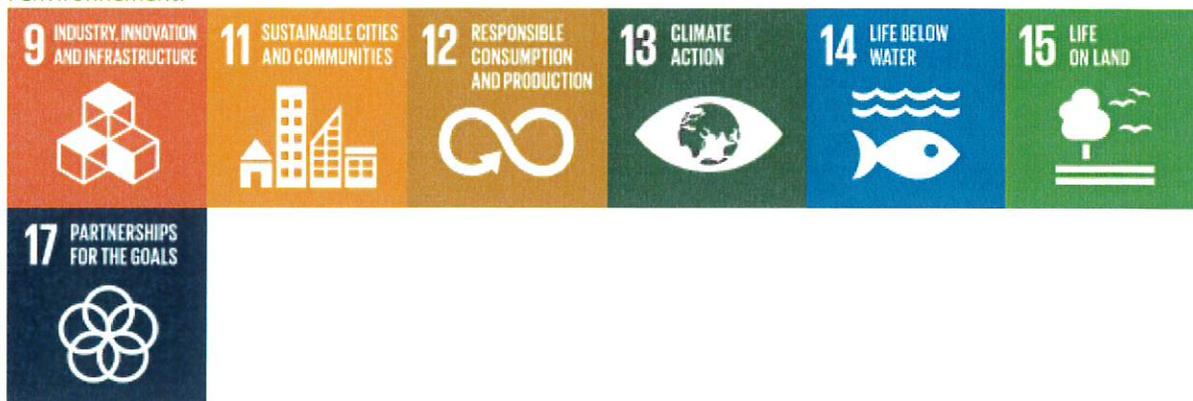
Nombre d'incidents discriminatoires et mesures réparatrices recensées au cours de l'année **2021** :-Pas de cas recensé.

3. L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

❖ Certification ISO 50 001

En réponse à l'obligation réglementaire obligeant les grandes entreprises à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments tous les 4 ans, l'Aéroport Nice Côte d'Azur s'est engagé dans la certification ISO 50 001 visant une meilleure performance énergétique des bâtiments et installations de la plateforme. L'aéroport a été certifié depuis le 1er Juin 2017.

L'aéroport de Cannes Mandelieu a quant à lui obtenu sa première certification ISO 5001 en 2020.

Ce système permet par ailleurs de répondre à nos engagements stratégiques de maintenir une croissance carbone neutre en ayant une meilleure maîtrise de nos consommations énergétiques.

❖ Airport Carbon Accreditation

En aout 2021, le groupe Aéroports de la Côte d'Azur a obtenu pour ses trois aéroports le niveau 4+ (transition) suivant le référentiel Airport Carbon Accreditation. Cela signifie que les réductions de gaz à effet de serre ont été constatées en valeur absolue, indépendamment du trafic, et sur un inventaire élargi à de nouvelles sources d'émissions indirectes Premier groupe aéroportuaire français à atteindre ce niveau, nous avons été aussi dans les 10 premiers aéroports dans le monde à l'atteindre.

A/ POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales/démarches d'évaluation/certification

En octobre 2021, le Département Développement Durable et Environnement a été rattaché à une nouvelle direction, la Direction de la Stratégie et du Développement Durable.

Celle-ci garantit la prise en compte des questions environnementales tant internes qu'externes.

La politique environnementale a été élargie aux engagements d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et installations de l'ANCA. La nouvelle version de la politique a été signée en Février 2017 par le président du directoire de l'époque, M. Dominique THILLAUD et validée par le nouveau Président Mr Franck GOLDNADEL en 2020.

Politique environnementale Aéroports de la Côte d'Azur



Aéroports de la Côte d'Azur s'engage sur une politique environnementale en parfaite adéquation avec les chartes environnement existantes sur ses plateformes aéroportuaires.

Cette politique a été élaborée comme outil d'amélioration continue, permanent et participatif, respectueux de l'environnement, respectueux des femmes et des hommes, tout en assurant l'amélioration de la performance énergétique et la pérennité économique.

Portés par une logique d'ouverture et d'évolution de culture, nous sommes aussi garants du respect de la réglementation, de la prévention des risques de pollution et de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en particulier en encourageant l'achat et la conception de produits et de services économes en énergie. Et en garantissant la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs et cibles.

Plus que jamais la compétence de notre personnel et son implication sont des éléments clés de nos engagements. En signant cette nouvelle politique, nous voulons :

- Réduire les nuisances sonores et atmosphériques
- Contribuer à la diminution de l'empreinte écologique de nos aéroports
- Accompagner l'évolution de culture nécessaire pour un vrai développement durable

C'est en réalisant ces engagements et en les réévaluant régulièrement que nous pourrons faire des aéroports de la Côte d'Azur (Nice, Cannes et Saint-Tropez) de véritables outils de développement durable à l'échelle de nos Territoires.

Février 2017
Dominique THILLAUD
Président du Directoire



DIRE_ANCA_ENV34163

Parce que la gestion environnementale aéroportuaire ne se cantonne pas aux seuls services de l'aéroport, une démarche globale est ouverte aux acteurs présents sur la plateforme, sous la forme d'un Club des Partenaires Environnement intégrant 37 participants qui représentent l'ensemble des activités présentes sur ANCA. Le Club se réunit deux fois par an pour échanger sur les diverses problématiques environnementales telles que la gestion des énergies, le traitement des déchets, etc.

Au-delà du club, des partenariats spécifiques ont été formalisés avec certaines sociétés, donnant lieu à des actions conjointes visant à limiter de manière globale nos impacts sur l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Dans le cadre des systèmes de management environnemental et énergétiques (SME/SMé), une analyse des risques est réalisée en continu sur les aéroports de Nice Côte d'Azur et de Cannes Mandelieu. Les impacts environnementaux de chaque unité sont évalués et notés en fonction de la fréquence et de la gravité du risque et des moyens de prévention, de protection et de formation réalisés ou prévus. Des actions sont mises en place lorsque le risque est jugé significatif telles que :

- Exercices de mise en situation sur zones sensibles (pollution des eaux et dégagements gazeux)
- Contrôles périodiques réglementaires (ADR et Matières Dangereuses, Installations Classées Pour l'Environnement) et de suivis qualitatifs

- *Formations des agents, informations et sensibilisations des sous-traitants*
- *Améliorations techniques pour moyens manquants*

Aéroports de la Côte d'Azur utilise divers logiciels de suivi afin de garantir un reporting environnemental performant et une conformité réglementaire, notamment :

- OASIS : logiciel de suivi d'indicateurs pour tous les domaines d'activités sur la plateforme, renseigné par les personnes sources.
- BLUEKANGO : logiciel d'analyse de risques. Il permet d'analyser les risques environnementaux et SST par domaine et activité et par bâtiments pour les risques énergétiques. Le logiciel permet également de générer une fiche de maîtrise des risques identifiant les risques associés à chaque métier et les bons réflexes à adopter pour limiter son impact dans le cadre de son activité.
- PREVENTEO : logiciel de veille réglementaire. Une mise à jour trimestrielle des réglementations applicables à la société sont intégrées à notre analyse de conformité. Ce logiciel permet d'évaluer la conformité réglementaire pour toutes les thématiques environnementales.

Il est important de noter que dans le cadre de ses systèmes de management, les revues de direction annuelles permettent le contrôle de la performance environnementale des aéroports.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Les risques environnementaux d'ACA sont garantis par une police d'assurance « Responsabilités environnementales », souscrite par le biais de l'UAF, auprès de l'assureur CHUBB. Le montant de la prime annuelle d'assurance pour cette police est de 14.077,84 euros, étant précisé que cette police couvre les aéroports de Nice, Cannes et Saint Tropez.

A ce jour, ACA n'a pas eu recours à cette police d'assurance.

B/ POLLUTION

Mesures de prévention, réduction, ou réparation de rejets dans l'air, eau et sol affectant gravement l'environnement

L'ensemble de nos rejets atmosphériques et pluviaux sont encadrés par des arrêtés préfectoraux (ICPE et Loi sur l'eau) propres à chaque site. Ainsi, 16 installations techniques ou activités doivent répondre à des exigences environnementales strictes et faire l'objet de contrôles réguliers.

Concernant les rejets d'eaux, l'aéroport de Saint-Tropez est équipé d'un séparateur d'hydrocarbures sur l'aire technique au niveau de la station carburant et un séparateur au niveau du parking principal. L'aéroport de Cannes, quant à lui, est équipé de séparateurs sur toute la zone imperméabilisée ainsi qu'une sonde HAP. Enfin, sur la plateforme niçoise, l'ensemble des bassins versants existants sont collectés via un réseau d'eaux pluviales. Lesquels sont équipés de séparateurs- décanteurs d'hydrocarbures avant le rejet en milieu naturel. Un suivi de la qualité de ces rejets est réalisé en continue avec remontées d'alarmes vers un poste de contrôle technique.

De plus, l'ensemble des stockages de matières dangereuses répondent aux règles de compatibilité et de rétention, lesquelles permettent de maîtriser le risque de contamination des sols.

Parallèlement, en cas de défaillance, de pollution, de déversement d'hydrocarbures ou autres situations d'urgence à caractère environnemental, des plans d'intervention sont mis en œuvre et appliqués par des personnels formés. Les retours d'expériences sont analysés et permettent de consolider notre savoir-faire. A ce jour, 5 plans d'intervention (PI) encadrent ces risques : déversement, dégagements gazeux, pics de pollution prolongés, inondation et incendie.

Enfin, nos installations sont évaluées annuellement sur l'ensemble de la réglementation environnementale applicable grâce au logiciel spécialisé Preventeo, ce qui nous garantit une mise à jour continue et une analyse de conformité pertinente.

Par ailleurs, en tant qu'aéroport urbain, ANCA est depuis 2005 associé à la surveillance de la qualité de l'air départemental. Une station complète de mesure de la qualité de l'air (ozone, dioxyde d'azote et poussières fines PM 2.5 et PM10) est installée sur la plateforme aéroportuaire de Nice avec une gestion par ATMO Sud, association de surveillance de la qualité de l'air régionale. Un analyseur de PM1 a même été installé quelques mois sur l'aéroport de Nice. Toutes les données sont disponibles au grand public via le site d'ATMO Sud.

Afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques localement sur ses plateformes, l'aéroport de Nice propose un Plan de Déplacement Entreprise à ses salariés. Ce PDE propose diverses solutions de mobilité alternative à la voiture telles que, des vélos électriques pour les déplacements intrasite et les déplacements domicile-travail (prêt sur la semaine) un local vélo sécurisé avec accès à des douches pour les salariés venant au travail à vélo, ou encore une borne de recharge électrique à disposition pendant ½ journée sur le parking des salariés. L'aéroport a également contribué à une partie du financement du tramway, permettant de relier l'aéroport avec la partie Est de la ville de Nice.

L'aéroport s'engage également à réduire les émissions de polluants liées à ses véhicules de services en remplaçant 80% de sa flotte par des véhicules électriques et en formant ses agents à l'éco-conduite.

Prise en compte des nuisances sonores et autre forme de pollution spécifique à l'activité

Depuis 2000, l'aéroport de Nice est équipé d'un système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires qui permet d'objectiver les niveaux de bruit (10 capteurs répartis entre Saint Jean Cap Ferrat et Cannes Est). Ce dispositif permet également, en liaison avec les services de la DGAC, de repérer et d'instruire les plaintes riveraines pouvant aller jusqu'aux dossiers de sanction. En 2016, ce système de mesure de bruit a été expertisé par le STAC, le Service Technique de l'Aviation Civile, et homologué en 2017. Un nouveau système avec informations accessibles par Internet va être mis en place dès 2022.

Une des avancées majeures mise en œuvre pour limiter les nuisances sonores de la plateforme a été l'installation de prises électriques et de systèmes de climatisation enterrés sur les postes de démarrage du parking KILO, le lieu de stationnement le plus proche des habitations.

L'aéroport de Nice a également prévu le déploiement de prises 50Hz sur les postes éloignés à compter de 2023 afin de limiter les nuisances sonores et atmosphériques liées à l'utilisation des APU.

Sur l'Aéroport Cannes-Mandelieu, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de limiter les nuisances sonores de l'activité aéroportuaire, dont la modification des trajectoires de décollage et d'atterrissage des hélicoptères pour réduire la surface des zones survolées ou encore le relèvement de 200 pieds de l'altitude de la VPT 17 (manœuvre à vue imposée, avion en IFR).

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets**

Sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur, 1 460.55 tonnes de déchets ont été produits en 2021 dont 40.66 tonnes de déchets dangereux. La gestion de ces déchets se fait par des filières de valorisation matière et énergétique.

ANCA :

Recyclage globale plateforme ANCA (%)	35.74
Ratio de production déchets ANCA en kg/PAX	0.24

ACM :

Sur l'aéroport de Cannes, l'ensemble des déchets non dangereux sont collectés par la ville de Cannes.

Production globale plateforme ACM (T)	270.62
---------------------------------------	--------

AGST :

Sur l'Aéroport de Saint Tropez, sont gérés directement par la ville. Les déchets dangereux, quant à eux, sont récupérés par la société SERAHU.

Production globale plateforme AGST (T)	50.8
--	------

SKYVALET :

Tout comme la fourniture d'énergie, le mode de gestion des déchets varie d'un site à l'autre en fonction de l'organisation interne des plateformes. La production de déchets de la filiale espagnole de SkyValet a pu être estimée.

Production globale déchets SkyValet International (Espagne) (T)	0,74
---	------

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les activités des aéroports de Nice et Cannes ne sont pas directement impactées par la lutte contre le gaspillage alimentaire. Néanmoins, nous travaillons en collaboration avec les sociétés de restauration présentes sur la plateforme niçoise afin de leur mettre à disposition les contenants nécessaires à la mise en place du tri et de la filière de traitement appropriée pour les biodéchets.

L'aéroport de Saint Tropez, quant à lui, gère un restaurant au sein de sa plateforme. La lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie des consignes dans la gestion du stock du restaurant. Les biodéchets générés sont triés et évacués dans le bac de compostage installé sur la plateforme.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales

L'Aéroport Nice Côte-d'Azur, en raison de sa situation géographique particulière, gère sa ressource en eau de manière autonome. L'ensemble de ses consommations sont ainsi prélevées dans la nappe et traitées conformément à la réglementation en vigueur.

L'ensemble de ces équipements sont vérifiés en continu grâce à un système de contrôle et de mesure de la qualité des eaux. Un suivi piézométrique de la nappe est également en place afin de suivre son évolution et prévenir une éventuelle contamination par l'eau de mer.

Consommation 2021 d'eau potable en m3	133 533
Consommation 2021 d'eau potable/PAX (litres)	20.42

ACM :

L'Aéroport de Cannes Mandelieu est alimenté par le réseau d'eau de la ville de Cannes. Les rejets d'eaux usées sont dirigés vers la station de traitement de la Ville. Les eaux pluviales subissent un traitement via un séparateur déboureur avant rejets en milieu naturel dans le Béal.

Consommation 2021 d'eau potable ACM en m3	18 318
--	---------------

AGST :

L'aéroport de Saint Tropez est alimenté par le réseau d'eau de la ville sur quatre points d'approvisionnements.

Consommation 2021 d'eau potable AGST en m3	435
---	------------

SKYVALET :

Les consommations d'eau potable pour SkyValet Portugal and Spain correspondent aux consommations dans les locaux loués pour le personnel et d'accueil du client sur le site de Lisbonne Madrid and Barcelone pour l'année 2021.

Consommation 2021 d'eau potable SkyValet Spain and Portugal en m3	860
--	------------

Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les Aéroports de la Côte d'Azur ont créé une dynamique autour de la diminution des consommations énergétiques à travers notamment l'amélioration du suivi de ces consommations et l'élaboration d'un programme d'actions visant la réduction.

La mise en place d'un système de management de l'énergie a permis de renforcer cette dynamique par l'amélioration du suivi énergétique mais également la prise en compte de l'efficacité énergétique des «équipements et installations en amont et la réflexion sur les possibilités d'intégrer les énergies renouvelables dans les projets.

Les Aéroports de la Côte d'Azur ont un contrat de fourniture d'électricité 100% garantie d'origine renouvelable, depuis 2016 pour ses trois aéroports.

ANCA :

Consommation d'électricité globale 2021 en kWh (hors contrat indépendants)	36 027 236
Consommation d'électricité kWh/PAX	5.38

Engagé dans une démarche d'économie d'énergie depuis plus de 10 ans, ACA a réduit ses consommations en adaptant chacune de ses infrastructures. Parallèlement, une attention particulière est portée sur chaque nouveau projet afin de garantir une efficacité énergétique optimale, notamment avec la mise en place du système de management de l'énergie et de la stratégie Net Zéro Emissions à horizon 2030

ACM :

Consommation électrique ACM 2021 en kWh	1 671 947
---	-----------

AGST :

Consommation électrique AGST 2021 en kWh	198469
--	--------

SKYVALET :

Les consommations d'électricité de SkyValet International (Spain et Portugal) comprennent les consommations des locaux (éclairage, fourniture de froid, bureautique). Pour SkyValet Portugal, les consommations comprennent les escales de Lisbonne et de Faro. Pour SkyValet Espagne, la consommation d'électricité est estimée.

Consommation électrique SkyValet International 2021 en kWh	Spain : 649 096
	Portugal: 8 741

D/ CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Depuis 2011, Aéroports de la Côte d'Azur est engagé dans une démarche volontaire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à travers un programme européen l'Airport Carbon Accreditation. En 2016, l'Aéroport Nice Côte d'Azur a obtenu la certification niveau 3+, dernier niveau de la démarche dit « Neutralité Carbone ». ANCA était le 1er aéroport français et 25ème aéroport mondial à atteindre la neutralité carbone. Il a en 2021 atteint le niveau 4+ (transition) avec les aéroports de Cannes Mandelieu et de Saint Tropez faisant du groupe Aéroports de la Côte d'Azur le premier groupe aéroportuaire français à avoir atteint ce niveau.

Kg équivalent CO2 (scopes 1&2) par PAX ANCA 2019 *	0.071
Kg équivalent CO2 (scopes 1&2) par PAX ANCA 2021 *	0.111

L'année 2020 a été déclarée année blanche en raison de la crise COVID-19 et de ses implications sur le transport aérien

Dans le cadre du système de management de l'énergie, une analyse des usages énergétiques significatifs est également réalisée chaque année au travers d'une revue de l'ensemble de nos usages énergétiques et de leurs évolutions. Les 4 usages énergétiques significatifs identifiés sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur sont :

- La consommation d'électricité pour l'éclairage intérieur des bâtiments et des onduleurs
- Les consommations d'électricité et de gaz pour la climatisation et le chauffage
- Les consommations de carburants des véhicules de services

En dix ans, l'Aéroport de Nice a réduit de plus de 80% % ses émissions de GES par passager.

En sept ans, l'aéroport de Cannes a réduit de près de 70% ses émissions de GES par mouvements.

Kg équivalent CO2 (scopes 1&2) par mouvements ACM 2019

1.15

En sept ans, l'AGST a réduit de 63% ses émissions de GES directes par mouvements.

Kg équivalent CO2 (scopes 1&2) par mouvements AGST 2019

1.91

E/ PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Aéroports de la Côte d'Azur a mis en place plusieurs actions de préservation de la biodiversité :

- Gestion raisonnée des espaces verts notamment concernant le choix des espèces, leur besoin utile en eau (mesures hydrométriques des sols), l'utilisation de produits biologiques et de prédateurs naturels (principe de lutte intégrée), ...

- Installation de 6 ruches (4 ANCA et 2 ACM) entretenues par un apiculteur local. En 2019, environ 20 kg de miel ont été récoltés et mis en pot.

- Réalisation d'une étude sur la définition de la sensibilité des milieux afin d'anticiper les aspects faune et flore en amont de projet de conception. L'étude est réalisée sur 18 mois par la société externe sur les trois plateformes de l'ACA.

En outre :

- ANCA est riverain de la basse vallée du var classée depuis 2013 site Natura 2000 (sous la directive Oiseaux) : un protocole adapté à la protection des espèces migratoires et à l'entretien des berges est en place.

- ACM est depuis 2001 un site géré par le CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes Côte-d'Azur) : présence d'espèces protégées et de zones humides

- AGST s'est engagé auprès d'AéroBiodiversité pour valoriser et mieux protéger son éco système.

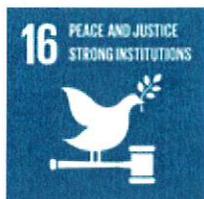
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Aéroports de la Côte d'Azur s'est « engagé à faire de ses concessions une référence en matière de Développement Durable en établissant un 'Charte des achats responsables' ». De ce fait, une clause de « prévention et de maîtrise des risques qualité sécurité et environnement » est intégrée dans la totalité des marchés effectués avec Aéroports de la Côte d'Azur. De plus, certains marchés peuvent faire l'objet de clauses particulières :

- Achat d'équipements ou services énergétiques : avec la mise en place du système de management énergétique, ACA a renforcé les clauses énergétiques dans les marchés d'achat d'équipements ou installations pouvant avoir une forte influence sur les consommations d'un ou plusieurs usages énergétiques significatifs.

- Marché électricité : le marché avec un fournisseur d'électricité avec 100% de part renouvelable dans la production a été renouvelé pour la période 2021-2023. Chaque mégawatt sera attesté par un certificat garantie d'origine pour l'ensemble de ses trois sites.

4. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Loyauté des pratiques

Un code de conduite a été élaboré avec l'ensemble des membres du Comité Exécutif avec préambule signé par le Président du Directoire : ce code, élaboré de manière participative, permet de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de son activité professionnelle.

Nos principes d'éthique se déclinent en 5 messages simples :

- Agir en conformité avec les réglementations,
- Faire preuve de loyauté, d'honnêteté et d'exemplarité,
- Protéger le patrimoine d'ACA,
- Ancrer une culture d'intégrité et de transparence,
- Respecter les autres.

L'objectif de ce code est de fédérer l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur niveau hiérarchique, autour de ces principes tant pour assurer leur protection que celle d'ACA.

En complément de ce code, une activité de Déontologue a également été mise en place : ce dernier est chargé de mettre en œuvre ce code de bonne conduite : relayer et expliquer le code, répondre aux interrogations des collaborateurs et leur apporter conseil, ceci en toute confidentialité.

De plus, le dispositif relatif à la mise en œuvre de la Loi SAPIN II a également été déployé au sein d'ACA avec en plus du code de conduite évoqué ci-dessus:

- Un dispositif d'alerte interne
- Une cartographie des risques de corruption
- Une évaluation des tiers (fournisseurs principalement)
- Des procédures comptables adaptées à cette thématique
- Un régime disciplinaire (annexé à notre Règlement Intérieur)
- Formation de l'ensemble du personnel
- Un dispositif annuel de contrôle et d'évaluation de l'ensemble du dispositif (audit annuel)